

1, rue de l'Hôtel-de-Ville Ville de Léry (Québec) J6N 1E8 Téléphone : (450) 692-6861

> Télécopieur : (450) 692-6881 www.lery.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-506

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le règlement en objet a été adopté 19 septembre 2022 par le Conseil municipal de la Ville de Léry. Il est disponible au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel de Ville, Léry.

Le règlement 2022-506 concerne l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux pour tous les projets visés sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Ce règlement fixe montant de gestion de la croissance de la ville d'un montant de 5 265,71 \$ par unité de logement. Un tableau est inclus à ce règlement et détaille précisément les projets visés. Les travaux visés sont :

Réservoir et poste de suppression 4 107 000 \$ Centre d'interprétation de la nature et centre riverain 5 091 000 \$ Centre multifonctionnel 5 641 000 \$ Piste cyclable 630 000 \$ Sortie de l'autoroute 30 3 243 000 \$

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, situé au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Léry, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À LÉRY, ce 22e jour du mois de septembre 2022.

Michel Morneau MAP. urb.

Directeur général et secrétaire-trésorier